



Wallonie

Commune de MONTIGNY-LE-TILLEUL

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir ~~qu'il est saisi~~ que le fonctionnaire délégué est saisi ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

~~permis d'urbanisation~~ ~~modification de permis d'urbanisation~~ permis d'urbanisme

~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~

(1) Le demandeur est l'Administration communale de Montigny-le-Tilleul dont les bureaux se trouvent à la rue de Marchienne n°1-5 à 6110 Montigny-le-Tilleul.

Le terrain concerné est situé à Montigny-le-Tilleul, **rue Désiré Quenne** à Montigny-le-Tilleul.

(2) Le projet consiste en la **démolition/reconstruction complète de la voirie et des trottoirs**.

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu :

- De l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial: dérogation aux normes du Guide Régional d'Urbanisme – non conforme à l'article 415/16;

**Article D.VIII.3 du Code du Développement Territorial (Si le permis nécessite une annonce de projet et une enquête publique, le dossier est soumis à enquête publique).**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Rue de Marchienne n°1-5 à 6110 Montigny – le – Tilleul

- (3) les jours ouvrables de 08h00 à 12h00;

- (1) (4) **le mercredi 19 juin 2019** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ~~ou le samedi matin~~, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

**M. Cédric VANDER HAEGHEN - téléphone : 071 609 879 - mail :**  
Cedric.Vanderhaegen@montignyleuilleul.be

**L'enquête publique est ouverte le 05 juin 2019 et clôturée le 26 juin 2019**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de Marchienne n°1-5 à 6110 Montigny – le – Tilleul

- par télécopie au numéro : 071/ 609 876

- par courrier électronique à l'adresse suivante : Cedric.Vanderhaegen@montignyleuilleul.be

- remises à (5) M. Cédric VANDER HAEGHEN dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « permis d'urbanisme projet "Rue Désiré Quenne" »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) M. Cédric VANDER HAEGHEN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

Rue de Marchienne n°1-5 à 6110 Montigny – le – Tilleul, **le 26 juin 2019.**

(1) Le Chef de Bureau technique ~~le conseiller en environnement~~ ~~la personne~~ chargé de donner des explications sur le projet - est (5) M. Cédric VANDER HAEGHEN dont le bureau se trouve à la rue de Marchienne n°1-5 à 6110 Montigny – le – Tilleul

---

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarter ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.

Le Directeur général,

P.-Y. MAYSTADT

La Bourgmestre,

M. KNOOPS